



Conseil Communal
de Gimel

Le 7 décembre 2013

**Municipalité de la Commune de
1188 Gimel**

EXTRAIT

du procès verbal du Conseil Communal, séance du 6 décembre 2013

Présidence : M. Stéphane Pichon, Président

Le Conseil communal de Gimel,

VU la présentation du budget pour l'année 2014

OUI le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accepter le budget 2014 tel que présenté soit :

Total des revenus : CHF 9'182'875.00

Total des charges : CHF 9'495'913.05

D'où un excédent de charges de CHF 313'038.05

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2013

Le Président

Stéphane Pichon



Le secrétaire

François Marti